

## Élections du 3 avril 2012

### CONSEIL SCIENTIFIQUE

SECTEUR DE FORMATION : SCIENCES ET TECHNOLOGIE

COLLEGE : A - Professeurs et Autres Personnels Assimilés

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

#### Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	6
Nombre total d'inscrits :	642
Nombre total de votants :	299
Nombre total de bulletins nuls :	3
Nombre total de suffrages exprimés :	296

#### ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste Pour une université publique et ambitieuse soutenue par Sup' Recherche - UNSA	151
Liste Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire « présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)	145

Considérant que le quotient électoral est de :  $296 / 6 = 49.33$

Il convient d'attribuer :

- 3 sièges à la liste **Pour une université publique et ambitieuse soutenue par Sup' Recherche**  
- UNSA

- 3 sièges à la liste **Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire** «présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)

**DECIDE**

**Article 1er** : sont proclamés élus :

AUGE Etienne  
GERMAIN Cécile  
AMORIM Michel Ange  
CAPY Pierre  
GISPERT Hélène  
RAUGEL Geneviève

**Article 2** : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012

UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD

PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY CEDEX

Professeur GUY COARRAZE